Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20261001-DE_59_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le premier octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT (arrivé à 21h30), Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :
Absents : Cyrille MOREL

Marina LEBOSSÉ est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 septembre 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 21 septembre 2026

Délibération n° 59_2026

ACHAT DE 2 ABRIS-BUS

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir 2 abris-bus supplémentaires, un pour la Motte Angers et un pour l'aire de covoiturage de Mont-Romain ; ce dernier sera financé à 50 % par la commune de La Chapelle-Fleurigné. Le modèle retenu est déplaçable. Le coût unitaire s'élève à 1 643 € HT soit 3 286 € HT pour 2 abris-bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire :
- à signer le devis de 3 286 € HT
- à réclamer la participation à La Chapelle-Fleurigné.

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

A Le Loroux, le 6 octobre 2026

Le Maire
Christian LEFEUVRE,

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.